



demande de conseils svp

Par **jeanpeuplus**, le **20/05/2025** à **10:02**

Je suis victime d'une dame qui a déposé plainte contre moi pour agression sexuelle...totalement infondée !

Ai donc déposé plainte à mon tour pour dénominations calomnieuses

Elle a téléphoné à 2 femmes différentes mais membres de ma famille afin de leur dire qu'elle avait déposé plainte contre moi !!

Malheureusement je ne peux pas à priori déposer plainte à nouveau contre elle pour appels malveillants voire harcèlement indirect puisque ce n'est pas moi qui ai reçu les 2 appelsc'est ahurissant et aberrant en fait !

je ne sais plus que faire désormais !

par avance merci de votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **20/05/2025** à **12:27**

Bonjour,

[quote]

Elle a téléphoné à 2 femmes différentes mais membres de ma famille afin de leur dire qu'elle avait déposé plainte contre moi[/quote]

il faudrait savoir exactement ce qu'elle a dit au téléphone : si elle a juste dit qu'elle a porté plainte contre vous il n'y a, à mon humble avis, pas diffamation par contre si elle a rajouté des commentaires ou des faits en rapport avec vous il y a alors diffamation. Il y a aussi l'*exceptio veritatis* : si elle n'a relaté que des faits qui ont été ensuite reconnus en justice, alors il n'y aurait pas diffamation sauf erreur mais je parle sous le contrôle de la communauté Légavox et de ses experts.

Attention, je crois savoir qu'une plainte pour diffamation doit être déposée dans les trois mois à compter des faits.

Sur la diffamation, voici un lien officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>

De plus :

<https://www.deshoulieres-avocats.com/comment-porter-plainte-pour-calomnie-et-diffamation/>

Vous pouvez aussi vous mettre en relation avec une association de défense de victimes d'infractions pénales : ils ont des juristes et des psychologues.

Bon courage.